



DÉCISION N°008/D/C-NBI/SG/2025 DU 02 JUILLET 2025 PORTANT ATTRIBUTION DÉFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°003BIS/AONO/C-NGOG MAPUBI/CIPM/2025 DU 15 MAI 2025 POUR L'EQUIPEMENT DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BOUMNYEBEL ET CERTAINES ECOLES PUBLIQUES LOT 2 EQUIPEMENTS EN TABLES-BANCS DE CERTAINES ECOLES (LIMAI, NKOO, NDJOCK-NKONG) DE LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, RÉGION DU CENTRE EN PROCÉDURE URGENCE.

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) MINEDDEVEL EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

*Vu la Constitution*

*Vu la Loi n°72/04/COR/PM du 18 février 1972 portant création de la Commune de Ngog-Mapubi ;*

*Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs du Tutelles sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux ensemble ses textes modificatifs subséquents ;*

*Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques*

*Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;*

*Vu la Loi n°2024/013/du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;*

*Vu le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents*

*Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;*

*Vu l'Arrêté n°000173/O/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection des Maires et Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;*

*Vu le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert N° 003BIS/AONO/C-NGOG MAPUBI/SG/CIPM/2025 du 15 MAI 2025;*

*Vu le rapport d'analyses de la Sous-commission d'analyse des offres et le PV des travaux subséquents ;*

*Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Ngog-Mapubi,*

### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : La lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National ouvert susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Soumissionnaire	Note technique	Montant TTC Lu (FCFA)	Montant TTC Calculé (FCFA)	Ecart de calcul	Délai d'exécution	Observations /Rang
ETS BILLY BUSINESS & COMPANY	19/24 soit 79,16%	9 999 971	9 999 971	0	2 mois	1 <sup>er</sup> / 1

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à NGOG-MAPUBI, le 02 JUILLET 2025

Le Maire

#### AMPLIATIONS

- MINMAP
- PREFET-N&K
- ARMP
- DDMAP/NK
- PRÉSIDENT CIPM/NBI
- DDEE/NK
- AFFICHAGE/ARCHIVES